



VP

## DECISION N° 251

« Commande Publique » Autres contrats

CONTRAT ORCHESTRE DE VARIETES « STEPHANE DENNI » / VILLE DE  
POMPEY  
ANIMATION REPAS DES AINES 2023

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'animer les repas des aînés les 12 et 26 novembre 2023,

Vu la proposition de l'Orchestre « STEPHANE DENNI »,

Le Maire,

### D E C I D E

- **De signer** avec l'Orchestre « STEPHANE DENNI », représenté par Monsieur DENNI Stéphane en sa qualité de mandataire des Musiciens, 6 rue Charles Nicolas à Nancy, un contrat ayant pour but l'animation des repas des aînés les 12 et 26 novembre 2023.
- Le montant de la prestation s'élève à 1720.00 €

Les dépenses correspondantes sont prévues à l'article 6232 du budget de l'exercice 2023.

Pompey, le 16 octobre 2023

Le Maire,

Laurent TROGRILIC

